

## Réunion de Conseil Municipal du 18 juin 2018

**Le dix-huit juin deux mille dix-huit** à 20 :00 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT.

Etaient présents : Ms PICHOUX P.- BUAN J.M. – GLOAGUEN F. -NOURRISSON I. (adjoints) – Mmes BICHOT C. – MAURY A. – GOUDE VENIEN L. – GORIAUX C. REBILLARD V.- DE LA VILLEON L. – Ms MOUCHOUX REBILLARD M. – REMONTE F. – RIALLAND N.

Absente LESAGE C.

Date de la convocation : 12 juin 2018

### Délibération N° 2018-06-1-01

#### Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de Jean-Marc BUAN, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal accepte la nomination de **Monsieur Jean-Marc BUAN secrétaire de séance.**

### Délibération N° 2018-06-1-02

#### Approbation compte-rendu du 17 mai 2018

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 17 mai 2018, à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de la réunion.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction de la séance du 17 mai 2018

### Délibération N° 2018-06-1-03

#### Décision sur choix aménageur ZAC CENTRE BOURG

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'adhésion à la SPLA TERRITOIRE ou lancement d'un appel à concurrence aménageurs privée pour le dossier ZAC CENTRE BOURG

Jean-Marc BUAN adjoint fait part de sa consultation auprès d'un aménageur privé, et de la consultation d'autres collectivités sur leur choix lors de leur création de ZAC.

Il est rappelé la rencontre à la SPLA lors de la dernière réunion de Conseil Municipal et la possibilité d'adhésion à cet organisme par l'achat d'actions à hauteur de 15000 € entraînant la prise en charge directe du dossier d'aménagement de la ZAC sans délai. Le gain de temps du dossier d'aménagement serait de l'ordre de 4 à 6 mois.

Après délibération

Le Conseil Municipal est appelé à voter sur le choix en matière de consultation d'un aménageur :

A l'unanimité le conseil municipal décide de lancer une consultation d'aménageurs et décline la proposition faite par la SPLA d'adhérer.

Donne pouvoir au Maire pour lancer une consultation d'un bureau de juriste pour préparer le dossier de consultation.

**Délibération N° 2018-06-1-04****Décision modificative N° 1-2018**

Il est nécessaire de procéder à un virement de crédit nécessaire au règlement d'une licence Windows (Pak Office) pour le poste informatique de la mairie.

La licence acquise est de 300 €

Mme Bichot déplore cette acquisition et préférerait la licence « Linux » gratuite.

Après délibération

Le Conseil Municipal (sauf 1 voix)

Accepte le virement de crédit proposé soit

Article 205 + 300 €

Article 16411 – 300 €

**Délibération N° 2018-06-1-05****Subvention achat drapeau CATM**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de subventionner l'association CATM pour l'achat d'un drapeau cette année « citoyens de la Paix ». Le coût de cet achat s'élève à 1193 €, la Fédération Départementale subventionnera cet achat drapeau à hauteur de 25% les CATM à hauteur de 25%, une subvention de 50% est sollicitée auprès de la municipalité.

Après délibération :

Le Conseil Municipal décide de subventionner l'association CATM à hauteur de 50% du coût de l'achat du drapeau soit 596.50 €.

Annule la délibération prise le 11 juin dernier de ce fait.

Donne pouvoir au Maire pour procéder au virement de cette subvention à l'association CATM.

Questions diverses

**Véhicules abandonnés**

Il est constaté la présence de véhicules abandonnés en agglomération et une en campagne. La gendarmerie a été prévenue mais il semble nécessaire de les relancer sur le problème. L'enlèvement de véhicules abandonnés est compliqué et la charge de la commune.